

Client n° 218420

N°TVA:

EURL ROUQUET SEBASTIEN
ROUTE DE CAMPASTIER
46220 PESCADOIRES



AVOIR

n° 09762623 du 30/11/24

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 24740868 DU 29/11/24 SUR BON 24740639 AG. CASTELFRANC								
620053.01	PALETTE TUILES M3	MONIER	-1	U	19,50	-19,50		
AVOIR N° 24740869 DU 29/11/24 SUR BON 24740685 AG. CASTELFRANC								
620053.01	PALETTE TUILES M3	MONIER	-1	U	19,50	-19,50		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-39,00	20,00% -7,80	-46,80	31/12/24	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.